



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rémunérations des personnels des chambres des métiers et de l'artisanat

Question écrite n° 18474

Texte de la question

Mme Florence Lasserre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation, sur les conditions de rémunération des 12 000 agents exerçant au sein des chambres des métiers et de l'artisanat. Interpellée par la CFDT à ce sujet, Mme la députée souhaite relayer auprès de Mme la ministre les attentes de ces salariés exclus des différentes revalorisations salariales décidées au cours des derniers mois. Ainsi, elle souhaite porter à son attention les différentes revendications portées par ce syndicat et notamment, l'ouverture des négociations entre CMA France et les organisations syndicales représentatives, en présence la tutelle, afin d'élaborer un véritable accord GPEC et la mise en place des mesures de carrière et de revalorisation décidées pour les agents de la fonction publique d'État. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Lasserre](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18474

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Ministère attributaire : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4643

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)